

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral instituant des conditions spécifiques de pêche sur le plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 3 novembre 2022 au 23 novembre 2022 inclus**.

A cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation :

- sera publiée sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne :
<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques/Autres> ;
- sera mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 123-46-2 du code de l'environnement.

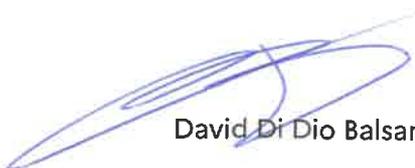
Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Pôle Nature - Consultation du public
50 boulevard de Lyon - 02011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **23 novembre 2022**.

À Laon, le **02 NOV 2022**

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
Le directeur adjoint,


David Di Dio Balsamo